

AMAP Plaine de Goûts La Ferme des Cents Arpents 4 rue des Meulantais 78640 Saint-Germain-de-la-Grange	PAIN Contrat d'abonnement	Producteur SARL FLEURAGE Ferme de Grignon 78 850 THIVERVAL
--	--	--

Le présent contrat est établi entre la SARL FLEURAGE et les abonnés ayant effectué leur règlement et renvoyé leur formulaire de prise de commandes, pour une livraison hebdomadaire de pain certifié AB et de flan fermier.

Période : du Vendredi 17 Novembre 2023 au Vendredi 26 Janvier 2024, pas de livraison le 29/12/2023

Le contrat permet également la livraison de flan fermier à trois dates fixées sur la période : 24/11, 22/12 et 26/01

Le présent contrat est passé entre Matthieu Champetier de Ribes, SARL FLEURAGE Ferme de Grignon 78 850 Thiverval, ci-après dénommé « le producteur », d'une part, et les adhérents de « AMAP » ayant souscrit à la campagne pain, Ci-après dénommé « l'abonné », d'autre part.

L'abonné souscrit à la campagne pain du trimestre concerné en complétant le formulaire "Souscription campagne du trimestre concerné " et en fournissant un chèque dont le montant a été calculé grâce au formulaire. Les conditions décrites dans ce contrat sont acceptées par l'abonné dès lors qu'il fournit le chèque et le formulaire (pas besoin de renvoyer le contrat signé chaque trimestre).

Engagements de l'abonné :

- adhérer à l'AMAP Plaine de Goûts
- préfinancer la production
- retirer son pain aux dates et heures de livraison définies ci-dessous, ou le faire prendre en cas d'absence.
- participer aux rencontres avec le producteur.
- accepter les aléas de la production dans l'esprit de la charte des AMAP.
- Participer à la vie de l'AMAP (distribution, forum)

Engagements du producteur :

- livrer aux dates et heures définies ci-dessous le pain produit sur son exploitation.
- échanger sur son métier, donner régulièrement des nouvelles sur sa production
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Définition du produit

- **Pains classique, graines, noix, méteil, complet, et pain surprise.**

Pains au levain, façonnés à la main, réalisés à partir de blés locaux issus de l'agriculture biologique et transformés sur place par le producteur.

Certification Ecocert validité mars 2025 (<https://certificat.ecocert.com/>), pour pains, pain aux graines et aux noix.

- **Flan fermier** : produit élaboré à partir du lait de la ferme de Grignon.

<p>AMAP Plaine de Goûts La Ferme des Cents Arpents 4 rue des Meulantais 78640 Saint-Germain-de-la-Grange</p>	<p>PAIN Contrat d'abonnement</p>	<p>Producteur SARL FLEURAGE Ferme de Grignon 78 850 THIVERVAL</p>
---	--	--